



Courrier R/AR contre remboursement

Par romiamata

Bonjour,

J'ai reçu un courrier R/AR et il est noté: " Cet envoi vous sera remis contre paiement de la somme de 10 ".

Depuis quand doit-on payer pour retirer un R/AR ?

Le procédé est très déplaisant de la part de l'expéditeur (dont j'ignore l'identité!)et je n'ai pas l'intention de payer ni même de me déplacer....mais suis-je "contrainte" de le faire? Puis-je être considérée en faute? Merci d'avance

Par Tisuisse1

Est-ce un achat fait sur internet ?

Vous êtes libre, en allant au bureau de poste, de demander qui envoie ce courrier, donc de le prendre ou de le refuser.